

# Bulletin d'information n° 30

## 37 NOUVEAUTÉS

### FICHER DES TIERS :

LES FOURNISSEURS HERITENT DES FONCTIONNALITES DES CLIENTS.

DELAI DE LIVRAISON FOURNISSEUR PAR DEFAUT / PAR ARTICLE, ET  
CALCUL EN JOURS OUVRES OU OUVRABLES.

STATISTIQUES S.A.V. C.A. ET MARGE SUR LES PIECES.

CONTROLE DU NUMERO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE VIA LE SITE *VIES EUROPA*.

Attention : Cette version est disponible uniquement dans les conditions suivantes :

Avoir un serveur Uselt 4, être en ASP chez E.I.S. ou être sous Windows (Monoposte ou Client/Serveur).



103 Tournebride  
35600 Sainte-Marie  
Tel : 02 99 72 15 15  
info@eis-informatique.com

## Fichier Tiers : Clients et fournisseurs

Les clients et les fournisseurs sont regroupés dans un fichier tiers, les fournisseurs héritent ainsi de toutes les fonctionnalités avancées des clients telles que :

- . les adresses agrandies
- . les formulaires de saisie des adresses
- . le multi adresses
- . la recherche par téléphone sur tous les téléphones du fournisseur
- . la recherche par email sur tous les emails du fournisseur
- . la recherche par rue
- . la recherche sur le mémoire ou sur le commentaire
- . l'ajout de champs personnalisés et la recherche sur les valeurs de ceux-ci (module formulaire actif)
- . une touche permettant de dupliquer les remises d'un autre fournisseur
- . une touche permettant de voir toutes les remises fournisseurs



*Remarque : Dans les listes et les fiches, les fournisseurs et les clients restent séparés comme auparavant.*

## Gestion des appels et tâches : Pour les fournisseurs également

Le programme n'est plus limité aux clients, le tiers peut être soit un client, soit un fournisseur.

## Saisie des adresses : Contrôle de la TVA Intracommunautaire



Lors de la saisie du numéro de TVA Intracommunautaire, la validité du numéro peut être contrôlée par le site Vies Europa via MaxEis. La date de validation est alors mémorisée. (cf. image ci-dessous)

*Avantage : Vous n'avez plus à vous connecter sur le Vies Europa, nos logiciels le font automatiquement.*

*Remarque : Cela nécessite une mise à jour de Maxeis et le paramétrage de nos logiciels.*

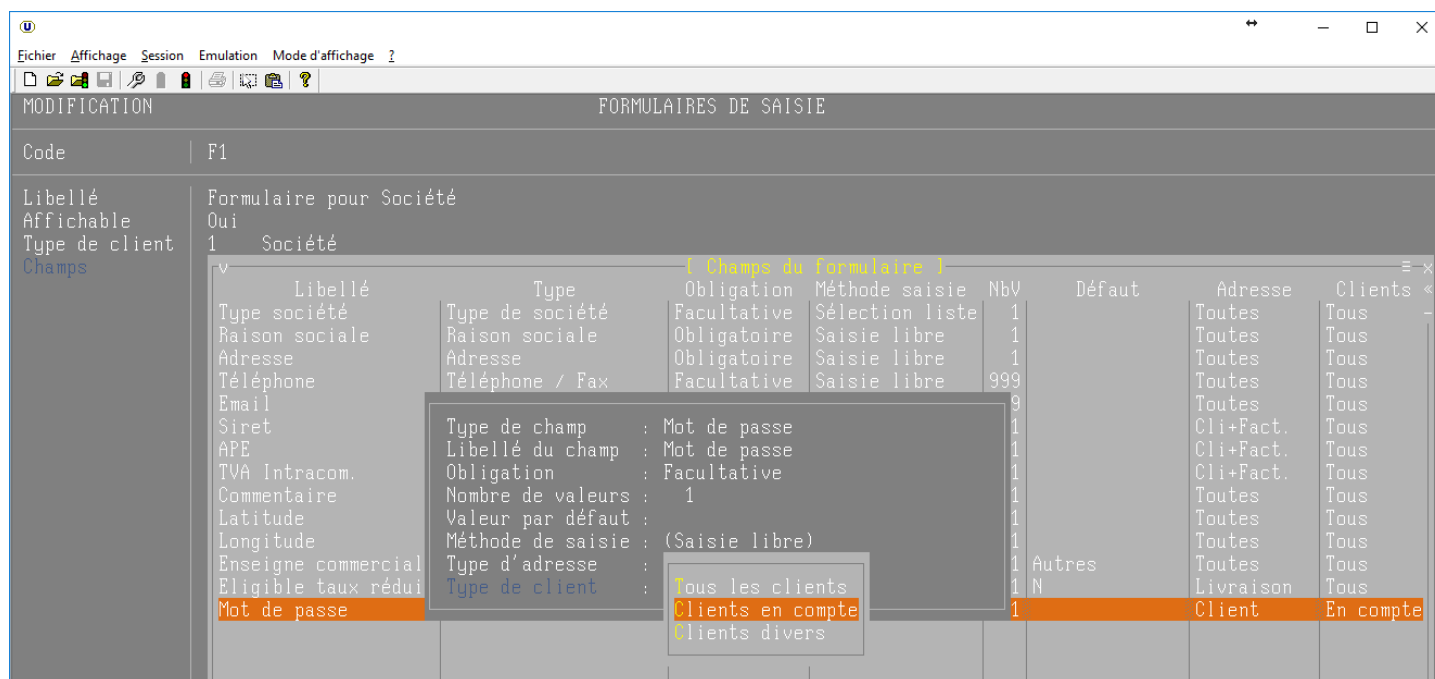
[ Adresse du client ]	
Type société	SARL SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Raison sociale	* EIS
Adresse	* 103 TOURNEBRIDE
Adresse	35600 STE MARIE FR FRANCE
Téléphone	02 99.72.15.15
Fax	02 99.71.50.67
Email	info@eis-informatique.com
Siret	
APE	
TVA Intracom.	FR 32 388 613 176
Commentaire	Contrôlé le 13/03/2017
(*) Obligatoire	

## Saisie des adresses clients : Champs de saisie en fonction du type de client

Uniquement lorsque le module *formulaires de saisie* est actif.

Depuis le paramétrage des formulaires de saisie, il est possible de sélectionner le type de client concerné par le champ de saisie (en compte, divers ou tous par défaut).

*Avantage : Vous pouvez activer la saisie de certains champs uniquement pour les clients en compte, comme par exemple les informations de connexion à votre site Internet.*



## Bon de commande fournisseur : Suppression de toutes les lignes d'un coup

Lors de la suppression d'un bon de commande, lorsqu'aucune ligne n'est réceptionnée, un message avertit que toutes lignes seront automatiquement supprimées, puis après confirmation, la suppression complète est réalisée.

*Remarque : Si toutefois, une ligne n'était pas supprimée lors du traitement, le bon ne sera pas supprimé.*

## Bon de commande fournisseur : Importation d'un fichier texte

Lorsque le fichier contient un seul fournisseur, il est proposé d'importer le fichier dans une commande existante.

Un second choix propose ensuite entre vider la commande avant importation ou ajouter à la fin de la commande.

*Remarque : Cette fonctionnalité d'importation est une nouveauté de la version de novembre 2016 (cf. bulletin d'information n°28)*

## Fichier articles : accès à la fiche fournisseur

Fenêtre *divers*, rubrique *fabricant* : La touche (²) permet d'accéder directement à la fiche du fournisseur.

## Délai de livraison fournisseur : nouvelle méthode de calcul

Depuis le bon de commande fournisseur, le calcul du délai de livraison s'effectue en jours ouvrés ou ouvrables selon le paramètre général de la fiche société. Les jours fériés sont également pris en compte dans le calcul pour les pays suivants du fournisseur : France, Dom/Tom, Belgique, Suisse, Espagne.

## Délai de livraison fournisseur de l'article

. Depuis la fenêtre *Achat* d'une fiche article, il est possible de saisir un délai de livraison pour chacune des références de commandes de l'article. Le délai se saisit lors de l'ajout d'une nouvelle référence de commande ou se modifie avec la touche (F5). (cf. image ci-dessous)

. Depuis le bon de commande fournisseur, le calcul du délai de livraison s'effectue prioritairement en fonction du délai de livraison de l'article, à défaut de celui du fournisseur, et en dernier cas du paramètre général.

*Avantage : Vous pouvez indiquer un délai spécifique à l'article en fonction du fournisseur d'approvisionnement.*

### Remarques :

. Le délai de livraison de l'article est facultatif et prioritaire au délai du fournisseur.

. Lorsque le délai fournisseur n'est pas indiqué, c'est le délai par défaut (paramètre général) qui sera appliqué.

The screenshot shows the 'ARTICLES' window with a table of supplier references. The table has columns: Réel, Réf. Commande, Fournis., Nom, Px actu., Fut. Px, Fut le, Dern Px, Dpa le, \*, and Délai. A row is highlighted with '0 ARTICLE', 'X', 'MON FOURNISSEUR', and a delay of '3 jours'. A pop-up window is open over the table, showing the following details:

Insertion	
Référence :	ARTICLE
Fournisseur :	X
Délai livraison :	3 jours (Ouvrés)

## Délai de disponibilité de l'article

. Fichier *fournisseurs*, dans la fenêtre *conditions*, la rubrique *délai de disponibilité* permet d'indiquer le délai entre la date de livraison prévue et de mise à disposition des articles. Par exemple, lorsqu'il y a du reconditionnement.

. Dans les listes des *attentes fournisseurs*, un nouveau mot-clé permet d'afficher la date de disponibilité des articles, elle est égale à la date de livraison prévue plus le délai de disponibilité du fournisseur, calculé en jours ouvrés ou ouvrables, selon le paramètre général de la fiche société.

Exemple avec un délai fournisseur de 3 jours et de disponibilité de 3 jours, en jours ouvrés :

Commande le vendredi 8, la date de livraison prévue est le mercredi 13 et la date de disponibilité est le lundi 18.

The screenshot shows the 'Attentes Fournisseur' window with a table of supplier references. The table has columns: Cod.Cli, Nom client, Dép, R.A.L., Cdé le, Prévu le, Dispo le, Dossier Pec, and CdeFou. A row is highlighted with 'Stock', '01', '100', '08/09/2017', '13/09/2017', and '18/09/2017'.

Cod.Cli	Nom client	Dép	R.A.L.	Cdé le	Prévu le	Dispo le	Dossier Pec	CdeFou
Stock		01	100	08/09/2017	13/09/2017	18/09/2017		066960

## Délai de reprise de marchandise

. Fichier *articles*, dans l'onglet *divers*, la rubrique *délai de reprise* permet d'indiquer un délai de reprise de marchandise spécifique à l'article. En laissant 0, ce sera le paramètre général qui sera appliqué.

. En facturations clients (négoce et S.A.V.), lors de la création de l'avoir d'une facture, le délai de reprise de marchandise est contrôlé après la sélection de la facture, c'est le délai par défaut qui est pris en compte. Lorsque le délai est dépassé, la date maximum de reprise est affichée, les utilisateurs autorisés par le droit 66 peuvent alors forcer par (F2).

. En facturation négoce, lors de la reprise d'un article, le délai de reprise de marchandise est contrôlé après la sélection de la ligne de vente à reprendre. Lorsque le délai de reprise de l'article n'est pas paramétré, c'est le délai par défaut qui est pris en compte. Lorsque le délai est dépassé, la date maximum de reprise est affichée, les utilisateurs autorisés par le droit 66 peuvent alors forcer par (F2).

*Avantage : Vous pouvez fixer une limite maximum de reprise de marchandise en jours ou mois, et les utilisateurs autorisés pourront forcer la reprise.*

*Remarque : Dans le cas d'une vente en magasin, il n'existe pas de délai légal de reprise de marchandise, c'est un argument commercial. Exception faite des matériels informatiques.*

## Famille d'articles de type utilisation interne

. Fichier *familles* : Ajout de la rubrique *Interne*, permettant d'indiquer que les articles correspondant à cette famille, sont affectés à une utilisation interne et sont interdits à la vente. Selon la valeur de cette rubrique, tous les articles de la famille sont automatiquement modifiés.

MODIFICATION		FAMILLES
Code Libellé	I UTILISATION INTERNE	
Sous-familles Interne Affichable Mini/Maxi	Oui, les articles ne peuvent pas être vendus Oui	

. Fichier *articles* :

- Fenêtre *divers*, rubrique *type article* : Ajout du choix « utilisation interne », afin d'interdire la saisie de cet article dans les programmes de facturation. Les achats et les mouvements de stock sont autorisés.

- Tous les articles d'une famille de type « utilisation interne » sont obligatoirement du type « utilisation interne ».

. Facturations clients :

Prise en compte des articles de type d'article « utilisation interne », leur saisie est interdite.

*Avantage : Vous pouvez gérer des articles de type consommation interne (achats et mouvements de stock).*

## Listes des bordereaux et des références d'un bordereau de mouvement de stock : Impression du bordereau

Lors de l'édition, il est proposé entre imprimer le bordereau ou la liste écran.

*Avantage : Vous pouvez réimprimer un bordereau validé.*

## Mouvements de stock : cas dépôts de type agencement

- . Fichier *dépôts*, la rubrique *agencement* permet d'indiquer que le dépôt est un dépôt réservé à l'agencement.
- . Fichier *types de mouvements de stock*, lorsque le type n'est pas *correction*, la rubrique *dépôts d'agencement* s'affiche. Elle permet d'indiquer si les dépôts d'agencement sont ou non autorisés pour ce type de bordereau.
- . Dans les *bordereaux de mouvements de stock*, les dépôts de type agencement sont ou non autorisés selon le paramètre du type de mouvement.

## Réception de transferts (mouvements de stock) : Réception en masse des bordereaux de transferts (Nouvelle fonctionnalité)

La touche (Tab)ulation permet de sélectionner les bordereaux de transfert de stock à réceptionner.  
La touche (F1) lance la réception automatique des bordereaux.

*Remarque : Seuls les utilisateurs autorisés par le droit 64, peuvent utiliser ce programme.*

## Gestion documentaire : depuis les bons de commande fournisseur

Lorsque le module *gestion documentaire* est actif :  
Il est maintenant possible d'associer des documents joints à une commande fournisseur.

## Module importation des articles : Ajout de mots-clés

De nouveaux mots-clés permettent d'importer les prix et les coefficients de vente.

Pour les articles de type *Pièces* :

- . Lorsqu'un prix importé est différent de celui-ci de l'article, l'article passe en prix fixe.
- . Lorsqu'un coefficient importé est différent de celui-ci de l'article, l'article passe en coefficient fixe.
- . Lorsque tous les coefficients d'un article correspondent aux coefficients du fournisseur, l'article passe alors en coefficient fournisseur.

*Remarque : Le coefficient importé est prioritaire sur le prix importé. Si dans le fichier texte, il y a un coefficient et un prix différent de l'article, c'est le coefficient qui sera alors prix en compte.*

## Module importation des fournisseurs : Ajout de mots-clés

Importation des fournisseurs : ajout de mots-clés permettant d'importer :  
- le commentaire  
- jusqu'à 10 champs personnalisés

## Transfert bancaires : cas du client devenu en compte

Lorsqu'un client vient de passer en compte, les factures à régler n'étaient pas regroupées dans la liste préparatoire du transfert bancaire. Celles émises lorsqu'il était client divers étaient séparées de celles émises depuis qu'il est en compte. Elles sont maintenant regroupées sous le code client en compte.

## Gestion des TPE via MaxEis

Auparavant seuls les TPE connectés en série ou en USB sur une platine Axel fonctionnaient sous Uselt via un module de Prologue Software. Maintenant les TPE connectés sur une platine Axel ou sur un PC Windows peuvent fonctionner via MaxEis.

*Remarque : Veuillez nous consulter pour toutes mises à place de connexion TPE.*



## Facturation clients : Cas des articles non livrables

. Fichier *articles*, dans l'onglet *divers*, la rubrique *livrable* permet d'indiquer qu'un article est non livrable (il ne peut pas être expédié aux clients).

. En facturation :

- *Non livrable* apparaît en couleur en bas de l'écran, après la désignation.
- Lors de la transformation d'un devis en commande, l'utilisateur est averti lorsque la commande contient au moins un article non livrable.
- En fin de saisie d'une commande contenant au moins un article non livrable, l'utilisateur doit confirmer la commande.

## Contrats de service : actualisation du client comité

Fichier *clients*, en quittant la saisie de la fenêtre *tarification*, lorsque le *client comité* est modifié, il est alors proposé d'actualiser les contrats actifs du client.

## Facturation clients : Durée de disponibilité des pièces détachées

En fonction de la règle 161, la durée de disponibilité des pièces détachées de l'article vendu s'applique uniquement aux articles de type *matériel* ou à tous les articles.

## Module expédition : Format fichier Prépasecure (La Poste lettre suivie)

. Fichier *transporteurs*, lorsque le transporteur est « La Poste » : une nouvelle rubrique *format* permet d'indiquer le format du fichier d'expédition, soit Expéditeur (Colissimo), soit Prépasecure (Lettre suivie).

*Remarque : Si vous utilisez les 2 formats, il faut alors créer 2 transporteurs différents, un pour chaque format.*

. Module expédition, touche (F5) *fichier transporteur* : Prise en compte du format de fichier Prépasecure (lettre suivie) de La Poste.

. Fichier *articles*, fenêtre *divers*, ajout de la rubrique *transporteur* :

- Pour les articles de type « port » cela permet d'indiquer quel est le transporteur à prendre automatiquement en compte lors l'utilisation de la touche (F5) en ventes négoce qui ajoute les articles du BL dans un bordereau d'expédition.

- Pour les articles qui ne sont pas de type « port » cela permet d'indiquer qu'ils doivent être envoyés avec un transporteur particulier. Dans le cas de l'envoi par lettre suivie (transporteur La Poste/Prépasecure), ce transporteur n'est pris en compte que s'il n'y a qu'un seul article ajouté dans le bordereau d'expédition, car par défaut plusieurs articles ne peuvent pas être mis dans la même lettre.



*Remarque : Veuillez nous consulter pour mettre en place ces différents formats de fichier et configurer les logiciels de La Poste.*

*Avantage : Lorsque vous expédiez des articles commandés notamment sur votre site marchand, vous pouvez créer facilement les fichiers qui permettront d'imprimer automatiquement les étiquettes adresses Colissimo ou lettre suivie.*



## Statistiques : Marges

Statistiques S.A.V. :

Statistiques C.A. et marge sur les pièces : Un menu propose entre les statistiques C.A. et les statistiques C.A. et marge sur les pièces détachées.

Statistiques S.A.V. + négoce :

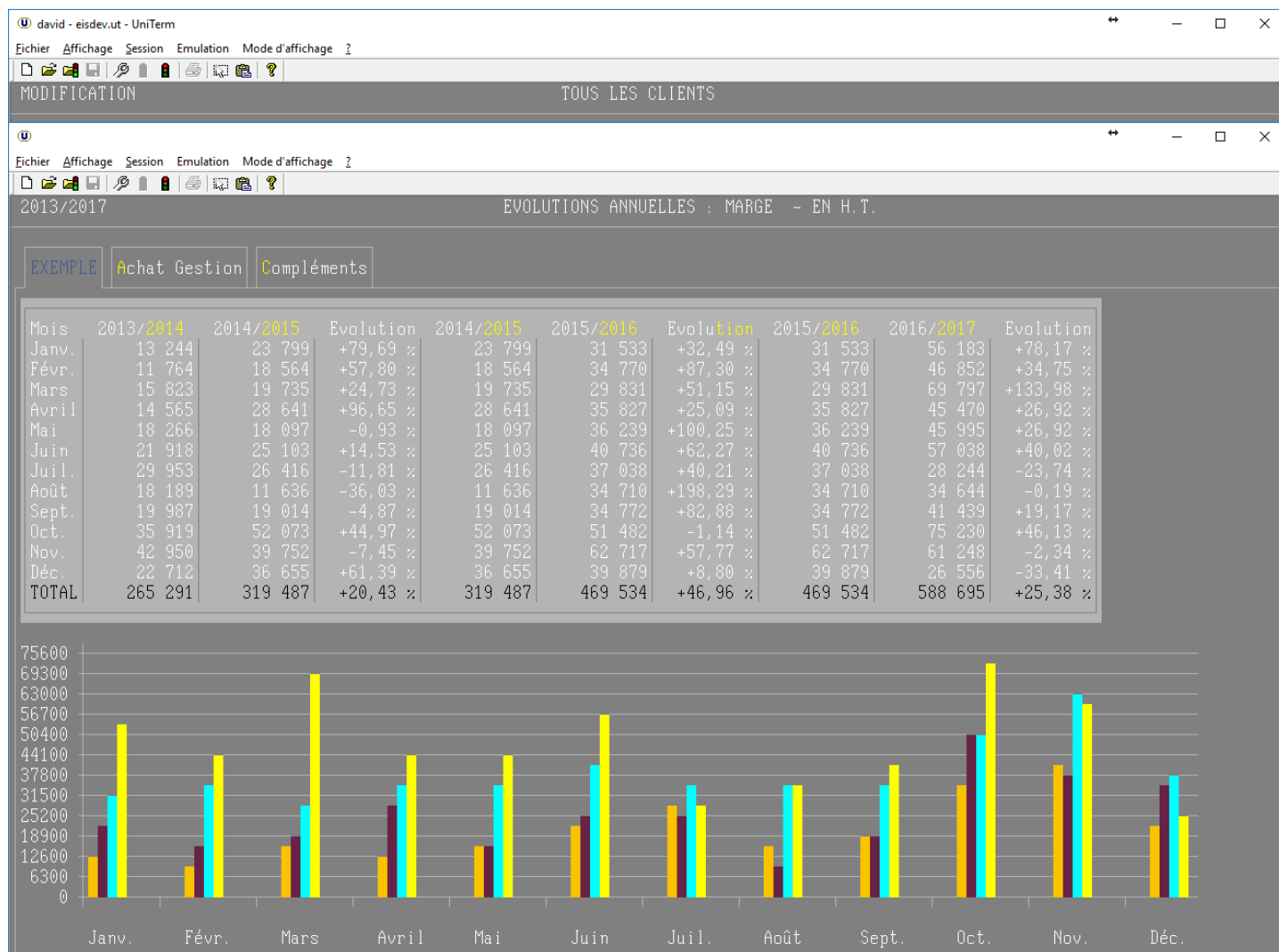
. Statistiques C.A. et marge par client : La marge S.A.V. sur les pièces détachées est maintenant prise en compte et cumulée avec celle du négoce.

. Evolutions annuelles sur la marge : Un menu propose entre l'évolution C.A. et l'évolution marge (négoce + pièces S.A.V.) (Cf. exemple page suivante)

. Statistiques C.A. et marge sur articles : Ce nouveau programme permet de réaliser des statistiques sur les articles en prenant le S.A.V. et le négoce.



## Evolution annuelles sur la marge :



## 26 Nouveautés Titan

### Fiche de travail / Facturation clients : prix des pièces

. Lors de la modification de la quantité d'une pièce d'un appareil hors garantie, le prix de vente s'actualise automatiquement. Il est maintenant demandé une confirmation avant d'appliquer le nouveau prix de vente.

*Avantage : Vous êtes informé lorsque le prix de la pièce a changé notamment suite à la réception fournisseur.*

. Depuis la saisie du prix de vente, la touche (F4) permet de modifier le prix d'achat de la pièce, notamment lorsque l'article n'est pas créé, le programme propose alors de recalculer le prix de vente à partir de ce prix d'achat en appliquant les coefficients fournisseurs.

## 27 Nouveautés Titan

### Service Web « Garantie SFG » :

#### Création des interventions / rapports d'intervention



A partir du service Web SFG et de MaxEis, la création des dossiers S.A.V. se fait de façon semi-automatique à partir des demandes d'interventions récupérées sur le site de SFG (telle pour Agora) et les rapports d'intervention se font en temps réel (actualisation du site de SFG).

*Remarque : Veuillez nous consulter pour la mise en place de ce module.*

## Fiche de travail / Facturation clients : Complément garantie (Agora...)

La fenêtre complément *Garantie* est accessible lorsqu'il y a un numéro d'accord d'enregistré même si la durée de garantie est dépassée.

## Fiche de travail / Facturation clients : B.I. à facturer

- . Un *B.I. à facturer* peut être remis en *Bon* ou *Bon à facturer*.
- . Un *B.I. à facturer* est modifiable.

## Facturation des B.I.

La touche (F4) permet de modifier la du *B.I. à facturer*.

*Avantage : En cas de retard de saisie du B.I., vous pouvez remplacer la date du B.I. par la date réelle du travail effectué et ainsi facturer le B.I. sur la bonne période.*

---



## 31 Nouveautés Galion - Titan - Affaires - GMAO

### Bordereau de mouvement de stock de type correction : Autorisation de valider un bordereau selon le code mouvement.

. Fichier *types de mouvements de stock*, lorsque le type est « correction », la rubrique supplémentaire *validation bordereau* s'affiche. Elle permet d'indiquer dans quelle condition les bordereaux de ce type peuvent être validés, selon les trois choix suivants :

- selon le droit utilisateur 35 (valeur par défaut)
- par tous les utilisateurs
- selon le droit utilisateur 65 (cas spécifique permettant de limiter encore plus que le droit 35).

MODIFICATION		TYPES DE MOUVEMENTS DE STOCK	
Code		PERTES	
Libellé		PERTES	
Affichable		Oui	
Chiffrage		Oui	
Correction		Oui	
Validation bordereau			
Commentaire			

Selon le Droit utilisateur 35 (par défaut)  
par tous les utilisateurs  
selon le droit utilisateur 65 (spécifique)

. Mouvements de stock : Dans le cas de bordereau de type « correction », selon le paramètre du type de bordereau, les bordereaux peuvent être validés par tous les utilisateurs, uniquement ceux autorisés par le droit 35 ou le droit 65.

*Avantage : Vous pouvez plus ou moins limiter le nombre d'utilisateurs autorisés selon le mouvement de correction.*

## 32 Nouveautés Galion - Titan - Affaires - GMAO

### Recherches multiples articles : Ajout de mots-clés

Ajout de mots-clés permettant d'afficher, imprimer ou exporter les coefficients de vente, la méthode de calcul (coefficient fournisseur / coefficient fixe / prix fixe), le prix de référence et sa valeur.

*Remarque : Seuls les utilisateurs autorisés peuvent utiliser certains mots-clés concernant les prix d'achat. (Cf. droit 24)*

## 33 Nouveautés Titan

### Fiche société Gestion : Marge S.A.V. par défaut

Depuis la fenêtre S.A.V., la rubrique *Pourcentage de marge par défaut* permet d'indiquer le pourcentage de marge à appliquer dans les statistiques, pour les pièces inexistantes ou dont le pmup est nul.

*Remarque : Le pourcentage de marge par défaut en S.A.V. peut être différent de celui du négoce.*

## Fiche société Gestion : Délai de livraison fournisseur par défaut

. Depuis la fenêtre *Articles*, la rubrique *Délai de livraison fournisseur par défaut* permet d'indiquer le délai qui sera pris en compte lorsque les délais indiqués dans la fiche article et la fiche fournisseur sont nuls.

. Depuis la fenêtre *Articles*, la rubrique *Délai en jours ouvrés ou ouvrables* permet d'indiquer la méthode de calcul des délais de livraison et de disponibilité.

Articles	
Délai livraison fournisseur par défaut	3 Jours
Délai en jours ouvrés ou ouvrables	Ouvrés

## Fiche société Gestion : Délai de reprise de marchandise

Depuis la fenêtre *Articles*, la rubrique *Délai de reprise de marchandise* permet d'indiquer le délai par défaut pendant lequel une marchandise peut être reprise.

## Droits des utilisateurs : Ajout du droit 66

Autorisation ou non de forcer la reprise de marchandise lorsque le délai est dépassé.

*Remarque : Par défaut, les utilisateurs ne sont pas autorisés.*

## Droits de l'administrateur

. Droits des utilisateurs : Après avoir saisi le mot de passe administrateur, un menu propose de pouvoir modifier le mot de passe administrateur.

. Tous les programmes nécessitant la saisie du mot de passe administrateur affichent "Administrateur" afin d'indiquer que c'est le mot de passe administrateur qui est attendu.

Administrateur
Mot de passe :

## Listes de paramètres : Afficher les codes masqués

Dans une majorité des listes de paramètres, la touche (F2) permet de faire afficher les codes non affichables. Il faudra saisir le mot de passe administrateur pour activer cette fonctionnalité.

## Important : Loi sur les logiciels de caisse

À partir du 1er janvier 2018, il devient obligatoire l'utilisation d'un logiciel de gestion ou d'un système de caisse satisfaisant aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données, attestées par un certificat délivré par un organisme accrédité ou par une attestation individuelle délivrée par l'éditeur. Une nouvelle réglementation anti-fraude à la TVA instaurée par la Loi de Finance pour 2016 ([BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20160803](#))

Nous attendons des précisions de la part du législateur, le 31 juillet 2017 a été publié un document répondant à de nombreuses questions (voir lien ci-dessous). Nous nous sommes également rapprochés du Syntec Informatique mais qui ne publiera un document qu'en fin d'année.

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/dgfip/controle\\_fiscal/actualites\\_reponses/logiciels\\_de\\_caisse.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgfip/controle_fiscal/actualites_reponses/logiciels_de_caisse.pdf)

En bleu des extraits de ce lien :

### Champs d'application :

Le dispositif visait initialement, dans la loi de finances pour 2016, les logiciels de caisse, de comptabilité et de gestion. Par décision du ministre de l'action et des comptes publics du 15 juin 2017, il a été décidé de recentrer le dispositif pour le simplifier. Ainsi seuls les logiciels et systèmes de caisse, principaux vecteurs des fraudes constatées à la TVA, sont concernés par la mesure.

Cette modification fera l'objet de mesures législatives d'ici la fin d'année, pour une entrée en vigueur du dispositif comme prévu au 1 er janvier 2018.

Ces mesures législatives comprendront également l'exclusion des opérations entre assujettis à la TVA (opérations entre professionnels, B to B) et celle des assujettis à la TVA placés sous le régime de la franchise TVA (notamment autoentrepreneurs) ou qui effectuent des opérations exonérées de TVA.

### Qu'est-ce qu'un logiciel ou système de caisse ?

#### Éléments de réponse :

Un logiciel ou un système de caisse est un système informatisé dans lequel un assujetti enregistre les livraisons de biens et les prestations de services ne donnant pas lieu à facturation au sens du BOI-TVA DECLA-30-20-10. Autrement dit, un logiciel ou un système de caisse est un système informatisé dans lequel un assujetti enregistre les opérations effectuées avec ses clients non assujettis.

Ainsi, les logiciels ou systèmes de caisse dans lesquels sont enregistrées les opérations effectuées avec des clients assujettis à la TVA (clients professionnels) ne relèvent pas du champ d'application du dispositif.

En revanche, ceux dans lesquels sont enregistrées les opérations effectuées avec des clients qui ne sont pas assujettis à la TVA (clients particuliers) relèvent du champ d'application du dispositif.

De la même façon, ceux dans lesquels sont enregistrées à la fois les opérations effectuées avec des clients assujettis à la TVA (clients professionnels) et des non assujettis (clients particuliers) relèvent du champ d'application du dispositif.

Il convient de ne pas tenir compte de la qualification du logiciel (de caisse, comptable ou de gestion) en question, mais de retenir sa fonctionnalité de caisse. Ainsi, un logiciel de gestion qui permet l'enregistrement des opérations de ventes ou de prestations de services qui concernent les non assujettis à la TVA (clients particuliers) doit être considéré comme un logiciel ou un système de caisse visé par le dispositif.

En conséquence : Nos logiciels de ventes Galion et de S.A.V. Titan sont concernés par cette loi.

La société E.I.S mettra tout en œuvre pour fournir à ses clients une version majeure répondant à cette loi.

La prochaine version de nos logiciels intégrera les modifications nécessaires dont une bibliothèque de cryptage fournie le 31 Août 2017 par Prologue Software, bibliothèque fonctionnant exclusivement avec Abal/Criteria 4.

(Les systèmes Uselt 3 et Abal/Criteria 3 Windows ne seront donc pas compatibles.)

#### Attestation de l'éditeur :

Un logiciel standard d'un éditeur fourni sous forme d'un exécutable et de ses bibliothèques logicielles non modifiables et dont un éventuel paramétrage ne concerne pas les fonctions assurant la sécurisation, l'inaltérabilité, la conservation et l'archivage. L'éditeur de ce logiciel est soumis à une obligation de sécurisation justifiée par un certificat délivré par un organisme accrédité ou une attestation établie par l'éditeur lui-même.

La société E.I.S. attestera elle-même ses logiciels, la certification délivrée par un organisme étant trop coûteuse et trop contraignante. Nous nous appuyons sur la documentation technique fournie par la LNE, un des organismes certificateurs à ce jour. <https://www.lne.fr/sites/default/files/bloc-telecharger/referentiel-certification-systemes-caisse.pdf>

#### Condition d'inaltérabilité :

Pour respecter la condition d'inaltérabilité, l'intégrité des données enregistrées doit être garantie dans le temps par tout procédé technique fiable.

L'administration fiscale n'impose aucune solution technique (empreinte électronique, chaînage des opérations...), dès lors qu'aucune norme fiscale a été prévue par le législateur.

Concernant les systèmes de caisse, la garantie d'inaltérabilité peut être obtenue par plusieurs techniques permettant d'une part d'empêcher l'accès de l'utilisateur à des fonctionnalités de modification des données validées et d'autre part de détecter tout accès/modification des données de règlement. Toute modification ou correction doit être détectable.

Le certificat est associé à la capacité de pouvoir démontrer que les données de règlement n'ont pas été modifiées depuis leur enregistrement initial et doit fournir un système de preuve en ce sens.

Par données de règlement, il faut entendre paiement et facture.

Nous avons choisi de retenir la méthode de cryptage SH2 de 256 bits, conseillée par la LNE.

#### Condition de sécurisation :

La sécurisation des données vise à s'assurer que les données enregistrées ne peuvent plus être modifiables, sans traces. Il ne s'agit pas seulement de protéger les données contre les modifications par des tiers, ce qui constitue un délit en application des articles 323-1 à 323-3 du code pénal, mais aussi contre des modifications non tracées effectuées par le propriétaire et détenteur des données lui-même.

#### Conditions de conservation et d'archivage :

Il convient de distinguer la condition de conservation des données de la condition d'archivage des données.

La conservation des données détaillées de transaction doivent être conservées « en ligne » dans le système de caisse.

L'ensemble des données doivent être conservées (dans le système de caisse) et archivées (sur support externe et leur inaltérabilité et leur traçabilité doivent être garanties pendant six ans.

Elles doivent être archivées au moins une fois à la fin de chaque exercice comptable au moyen d'un processus obligatoirement prévu par le logiciel. Elles sont toujours archivées avant un processus de purge.

Pour les logiciels de caisse, on distingue la conservation des données « en ligne » dans le système de caisse, de l'archivage des données sur un support externe.

Les données conservées (en ligne dans le logiciel de caisse) doivent faire l'objet de clôtures journalières, mensuelles et annuelles (ou par exercice).